



Ville de LORIENT
AN ORIENT

Direction de l'Éducation, l'Enfance, la Jeunesse et les Sports

Contact : Monsieur GRALL Yvon

Tel : 02 97 02 21 63

Fax : 02 97 02 23 64

Mail : ygrall@mairie-orient.fr

Madame La Présidente,
Monsieur Le Président,

Lorient, le **06 JUIN 2019**

Réf. : DEEJS/Sport-2019-87

Objet : Subvention municipale de fonctionnement et subvention municipale pour événements et Actions spécifiques aux associations sportives civiles 2020 (saison sportive 2018/2019)

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

La saison sportive 2018/2019 s'achève mais globalement, l'activité sportive se poursuit pendant l'été.

Le prochain rendez-vous sportif est fixé le 07 septembre avec la Rentrée des Associations, associant la Fête du sport et le Forum des Associations. La Fête du Sport est organisée par la Ville de Lorient et l'Office de l'Éducation Physique et des Sports. Cette manifestation vous permet de présenter le plus largement possible votre offre et de valoriser vos actions, leur diversité, les nouvelles pratiques. Cet événement festif vous permettra également une fois de plus de rencontrer le grand public et, je l'espère, de nouveaux adhérents. Je vous invite d'ores et déjà à nous rencontrer autour du verre de l'amitié qui clôturera cet événement dans la salle événementielle de la tribune Sud du Stade Yves Allainmat.

Dans l'objectif de faciliter l'accès aux services municipaux, la Ville de Lorient met à votre disposition depuis 2016 un espace dédié sur le portail Dem@t. Comme les nombreuses associations déjà connectées, avec votre compte utilisateur, vous pouvez saisir en ligne vos démarches, suivre les différentes étapes de traitement, consulter l'historique de vos démarches, échanger avec les services par une messagerie, capitaliser vos pièces justificatives dans votre compte en ne les déposant qu'une seule fois pour l'ensemble de vos démarches. Profitez-en pour vérifier et mettre à jour vos coordonnées et les membres de votre Bureau afin de faciliter les échanges avec les différents services municipaux.

Cette année, compte tenu des élections municipales en mars 2020, le formulaire de demande de subvention de fonctionnement et le formulaire de demande de subvention pour Événements et Actions spécifiques seront en ligne de la deuxième quinzaine de juin 2019 au 20 septembre 2019 sur le portail Dem@t.

Compte-tenu des délais impartis, aucune demande incomplète ou réceptionnée après le 20 septembre 2019 ne sera admissible à l'instruction.

Pour mémoire, je vous rappelle que la répartition de l'enveloppe dédiée aux subventions de fonctionnement résulte de la prise en compte de critères reflétant la vie de l'association. Le projet de répartition sera instruit conjointement par la Ville et l'Office de l'Education Physique et des Sports avant d'être transmis pour avis à la Commission municipale des sports.

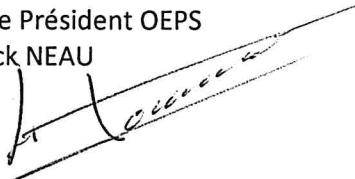
Le montant de l'enveloppe des subventions de fonctionnement est décidé par le Conseil Municipal, dans le cadre du vote annuel du budget primitif.

Je précise que le budget 2020 sera adopté par le Conseil Municipal le 12 décembre 2019.

Afin de vous aider à lever tout doute sur la compréhension des diverses rubriques prévues dans le dossier, je précise que l'Office de l'Education Physique et des sports vous propose une réunion d'information le vendredi 21 juin 2019 à 17h30 à la salle de l'Office de l'Education Physique et des Sports.

Veillez agréer, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président OEPS
Patrick NEAU



Le Président Délégué OEPS
François LE GOURRIEREC

Pour le Maire,



La Première Adjointe Déléguée
à la Politique Sportive
Marie-Christine BARO

✓